



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Eure
Arrondissement d'Évreux



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 9 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi neuf décembre à dix-neuf heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :
02/12/2022
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 29
Conseillers votants : 35

M. François OUZILLEAU, Maire,

M. Jérôme GRENIER, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, Mme Léocadie ZINSOU, M. Hervé HERRY, Mme Nicole BALMARY, Mme Catherine DELALANDE, Adjoints

M. Christopher LENOURY, Mme Evelyne HORNAERT, Mme Patricia DAUMARIE, M. Youssef SAUKRET, Mme Paola VANEGAS, M. Antoine RICHARD, Mme Marie-Christine GINESTIERE, Mme Zahia GASMI, M. Olivier VANBELLE, Mme Marjorie HARDY, M. Jean-Marie M BELO, Mme Lydie BRIOULT, M. Raphaël AUBERT, Mme Nathalie CHESNAIS, M. Eric FAUQUE, Mme Blandine RIPERT, Monsieur Pierre FRANSCSCHINA, Monsieur Maxence DEMAINE, Mme Lorine BALIKCI, M. Gabriel SINO, Mme Bérénice LIPIEC, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Yves ETIENNE à Mme Catherine DELALANDE
Mme Sylvie GRAFFIN à M. François OUZILLEAU
M. Denis AIM à M. Youssef SAUKRET
Madame Heïdi DESEAU à Mme Patricia DAUMARIE
M. David HEDOIRE à M. Gabriel SINO
Mme Fanny FLAMANT à Mme Bérénice LIPIEC

Absents :

Secrétaire de séance : Paola VANEGAS

N° 153/2022

Rapporteur : Antoine RICHARD

OBJET : Espace Simone Veil - Conventions Chantiers jeunes 2023

Depuis le 1er janvier 2021, MonLogement27, Société Anonyme d'Economie Mixte, vient en lieu et place des entités Eure Habitat et Secomile suite à leur fusion.

Le partenariat entre la ville de Vernon – Espace Simone Veil, le CCAS et le bailleur MonLogement27 autour du dispositif - chantier jeunes - a pour objectif de :

- favoriser l'engagement citoyen autour d'un projet d'amélioration de leur habitat,
 - sensibiliser au civisme des jeunes pour leur cadre de vie,
 - valoriser l'image des jeunes dans leur environnement sociétal,
- en leur permettant, contre l'exécution du chantier, de bénéficier de soutien dans la réalisation de projet individuel ou de participation à des événements collectifs.

Les chantiers jeunes concernent les publics présentant un projet professionnel, individuel ou collectif, âgés entre 11 et 17 ans révolus et résidant sur le territoire communal.

Les chantiers jeunes ont débuté en 2018 avec 6 chantiers jeunes, puis 15 chantiers jeunes en 2019, 20 chantiers jeunes en 2021, 24 chantiers jeunes en 2022 et la future programmation sur l'année 2023, et ce malgré l'augmentation des coûts des énergies et de l'inflation, est de 20 chantiers jeunes.

Le chantier se déroulerait en plusieurs sessions sur l'année 2023. Les opérations ont lieu en extérieur et en intérieur.

Dans le cadre de l'actualisation du montant valorisé au titre de l'exonération de TFPB, et du renouvellement de l'action chantiers jeunes pour l'année 2023, une nouvelle convention annuelle est proposée.

MonLogement27 s'engage à verser à la ville de Vernon des subventions correspondant aux dépenses engagées pour la somme globale de **84 790 €** auprès de la Ville de Vernon et du CCAS dès la fin du premier chantier. La répartition est la suivante :

- CCAS : la valorisation de l'accompagnement du projet du jeune : **25 790 €**
- CCAS : le recrutement d'animateurs encadrants : **22 500 €**
- Ville de Vernon – Espace Simone Veil en termes de fonctionnement : le matériel, l'ingénierie pour une somme de **36 000 €**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt des actions d'intégration citoyenne de la jeunesse.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention Chantiers jeunes 2023 avec MonLogement27,
- ACCEPTE les versements des subventions visées ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et tous autres documents afférents à ces subventions,
- DIT que les recettes seront imputées au chapitre 74 du Budget de l'Espace Simone Veil.

Education, Jeunesse et ville numérique

Avis favorable

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants (Ne prend pas part au vote : M. OUZILLEAU, Mme DELALANDE, M. SAUKRET, Mme VANEGAS;)

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,

Commune de VERNON



Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).



CONVENTION CHANTIER JEUNES 2023 VILLE DE VERNON / MONLOGEMENT27

MONLOGEMENT27, Société Anonyme d'Economie Mixte - résultat de la fusion des deux entités Eure Habitat et Sécomile depuis le 1er janvier 2021 - ayant son siège à Evreux, 10 bd Georges Chauvin, représenté par son Directeur général, Monsieur Etienne CHARRIEAU.

Ci-après dénommé « Monlogement27 »
D'une part,

Et,

La ville de Vernon, représentée par Monsieur François Ouzilleau, Maire de Vernon

Ci-après dénommé « La Mairie »

Et,

le Centre Communal d'Action Sociale de Vernon, représenté par Monsieur Yves ETIENNE, Vice Président du CCAS

Ci-après dénommé "le CCAS"

D'autre part,

Lesquels préalablement à la convention faisant l'objet de la présente, ont exposé ce qui suit :

EXPOSE PREALABLE

Dans le cadre du Comité de Pilotage abattement TFPB de novembre 2021, il a été proposé de porter le montant valorisé au titre de l'exonération de TFPB 2023 pour les chantiers jeunes à **84 790 €** pour le secteur des Boutardes/ Valmeux / Blanchères.

Ceci exposé il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : OBJET

Le partenariat entre la ville de Vernon – Espace Simone Veil – le CCAS et monlogement27 autour du chantier été jeunes a pour objectif de favoriser l'activité citoyenne et valoriser l'image des jeunes en leur permettant contre l'exécution du chantier de bénéficier de soutien dans la réalisation de projet individuel ou de participation à des évènements collectifs.

Le chantier se déroulerait en plusieurs sessions sur l'année 2023. Les opérations auront lieu en extérieur et en intérieur.

Article 2 : PERIODE DE L'ACTION

La présente convention est consentie pour des actions en 2 temps :

- La première phase se déroulera sur les petites vacances scolaires de février, d'avril et de la Toussaint
- La seconde phase se déroulera sur les grandes vacances scolaires en juillet/août.
- Des sessions sont également prévues les mercredis et samedi

Article 3 : ENCADREMENT

Un chantier est composé de 6 jeunes, ceux-ci seront sous la responsabilité entière de la Référente jeunesse de l'Espace Simone Veil.

Article 4 : FINANCEMENT

Monlogement27 versera sous la forme de subventions la somme globale de **84 790 €**. La somme sera versé auprès de la Ville de Vernon pour un montant de **36 500 €** et auprès du CCAS pour un montant de **48 290 €** dès la fin du premier chantier.

La répartition est la suivante :

- La ville de Vernon – Espace Simone Veil en terme de fonctionnement : le matériel, l'ingénierie : **36 500 €**
- Le CCAS : la valorisation de l'accompagnement du projet du jeune : **25 790 €**
- Le CCAS : le recrutement d'animateurs encadrants : **22 500 €**

Une notification de liquidation sera transmise au service Financier de la Ville et du CCAS

Article 5 : SUIVI DE L'ACTION

Un bilan relatara le descriptif par chantier jeunes et la valorisation (accès à la mobilité, formation BAFA etc.).

Fait à Vernon en trois originaux

Le _____

Le _____

Le _____

Le Maire de Vernon,

Le Vice-Président du C.C.A.S,

Le Directeur Général,

François Ouzilleau

Yves Etienne

Etienne CHARRIEAU